

grand et admirable panorama qu'est la nature. L'esprit n'est pas moins satisfait que les yeux : quel beau déploiement pour l'intelligence, quel vaste champ pour la curiosité et l'imagination que la surveillance de ce vaste laboratoire de la terre où s'élabore la richesse des récoltes, que l'incessante recherche des procédés de culture perfectionnés qui doivent en faire sortir le maximum de rendement !"

Puis il y a les loisirs.

"N'oubliez pas d'ailleurs que, si l'agriculteur est condamné par sa profession à des excès de travail exceptionnels, il jouit aussi de repos exceptionnels et prolongés ; la bienfaisante nature, qui exige tant de sa vaillance, lui a aussi ménagé de larges loisirs qui lui permettent de se détendre et de refaire ses forces. Sans parler du long sommeil de l'hiver, elle laisse à sa disposition les mauvais jours de tempête ou de pluie qui sont pour lui une halte dans la lutte."

Après avoir résumé tous les progrès accomplis dans l'agriculture depuis quelques années M. Méline termine :

"Et c'est ce moment que vous choisiriez pour donner le signal de la déroute et lâcher la proie pour l'ombre ! Prenez garde, vous ne serez pas toujours jeune et vous comprendrez, trop tard, hélas ! si vous cédez à votre fantaisie, le néant des beaux rêves sur lesquels vous aurez si légèrement embarqué votre vie. Un jour viendra où les plaisirs fratelés et d'un arrière-goût si amer, que vous avez goûtés pendant votre passage au régiment, ces distractions et ces amusements dont vous croyez ne pas pouvoir vous passer ne vous diront plus rien et où vous en serez saturé jusqu'au dégoût. Quand vous en aurez touché le fond et senti le vide, vous vous demanderez alors avec désespoir comment vous avez pu échanger une vie tranquille et agréable, confortable et saine, contre une existence de fièvre continuelle, de privations de toute nature et de cruelles déceptions."

Les directeurs, les directrices, les instituteurs et les institutrices des écoles de la campagne doivent s'inspirer des idées ci-dessus, afin d'en pénétrer l'esprit et le cœur de leurs élèves.

C.-J. M.

## LE TRAVAIL DANS LES USINES, FABRIQUES, ETC., INTERDIT AUX ENFANTS ILLETTRÉS

Nos lecteurs savent qu'en 1919, la Législature de Québec a adopté une loi qui interdit aux propriétaires d'usines, de fabriques, de magasins, etc., d'employer des enfants de moins de seize ans ne sachant ni lire, ni écrire. Au cours du mois de mars dernier, les officiers préposés à la mise en vigueur de cette loi ont établi un Bureau devant lequel des centaines d'enfants ont dû subir un examen sur la lecture et l'écriture. Voici ce que *la Presse* du 23 mars disait à ce sujet sous le titre : Les illettrés sont en très petit nombre :

"L'enregistrement des enfants employés dans les manufactures s'est continué ce matin, sans incidents, en l'édifice du gouvernement provincial, rue Saint-Jacques. On a remarqué que la cohue qui avait eu lieu, hier, à la première heure, ne s'est pas reproduite, ce matin, à la porte de la salle. Environ 500 enfants s'y sont présentés. Mais les inspecteurs en ont retenu 200 ; les autres se sont retirés et ils se représenteront cette après-midi.

"Jusqu'à date, ce matin, à 11 h. 30, le bureau avait inspecté et enregistré 279 enfants des deux sexes.

"M. Louis Guyon, député ministre du travail, qui surveille les examens, a déclaré qu'il était surpris du petit nombre d'enfants illettrés qui se sont présentés, depuis hier. Il estime à pas plus de 3 à 4 pour cent le nombre des illettrés". J'ai remarqué, dit M. Guyon, que les enfants de nationalités étrangères parlent et écrivent, avec correction, non seulement leur langue maternelle, mais aussi l'anglais, et parfois aussi le français. "Ainsi, il a cité le cas de plusieurs enfants de familles italiennes, qui parlent et écrivent très correctement le français et l'anglais, en plus de l'italien. Un bon nombre de petits vendeurs de journaux se sont aussi présentés, et ont passé leurs examens ce matin. Tous savaient parfaitement lire et écrire".